

Plan d’actions de la COPHAN

2020-2021

# Table des matières

[Table des matières 1](#_Toc50229702)

[Introduction 3](#_Toc50229703)

[Valeurs de la COPHAN 4](#_Toc50229704)

[Mise en contexte 2020-2021 5](#_Toc50229705)

[actions spécifiques 7](#_Toc50229706)

[Pandémie COVID-19 7](#_Toc50229707)

[Affaires internes 8](#_Toc50229708)

[Vie associative 8](#_Toc50229709)

[Visibilité et représentations externes 8](#_Toc50229710)

[Priorités 2020-2021 10](#_Toc50229711)

[Aspect législatif 10](#_Toc50229712)

[Déplacements 10](#_Toc50229713)

[Éducation 11](#_Toc50229714)

[Emploi et soutien du revenu 12](#_Toc50229715)

[Réforme de la Curatelle publique 13](#_Toc50229716)

[Santé et services sociaux 13](#_Toc50229717)

[Soutien à domicile et soutien aux familles 13](#_Toc50229718)

[Partenaires 14](#_Toc50229719)

[ANNEXE : Thèmes des mémoires et revendications de la COPHAN de ces dernières années 15](#_Toc50229720)

[Éducation 15](#_Toc50229721)

[Emploi et soutien du revenu 15](#_Toc50229722)

[Environnement bâti et aménagements publics 16](#_Toc50229723)

[Mobilité 16](#_Toc50229724)

[Santé et services sociaux 17](#_Toc50229725)

[Varia 17](#_Toc50229726)

# Introduction

Fondée en 1985 par et pour des personnes ayant des limitations fonctionnelles, la COPHAN est un regroupement d’action communautaire autonome de défense collective des droits qui a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d’assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs proches. Elle regroupe 46 organismes nationaux et régionaux de défense des droits de personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs proches.

Par l’intermédiaire de ses membres, la COPHAN est présente partout au Québec et rejoint des personnes ayant tous types de limitations : motrices, organiques, neurologiques, intellectuelles, visuelles, auditives, langagières, troubles d’apprentissage, troubles du spectre de l’autisme et problèmes de santé mentale.

La COPHAN est active aux niveaux québécois, canadien et international dans tous les domaines qui ont une incidence sur les conditions de vie et la participation sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs proches. En plus de réagir à l’actualité lorsqu’il est question de dossiers susceptibles de concerner les personnes que nous représentons, la COPHAN intervient notamment sur les problématiques suivantes :

* Accès à l’information et aux technologies de l’information et des communications (TIC) ;
* Accompagnement ;
* Éducation ;
* Environnement bâti et aménagements publics ;
* Famille et enfance ;
* Fiscalité et compensation financière des coûts supplémentaires reliés aux limitations fonctionnelles et aux situations de handicap ;
* Justice ;
* Loisirs et culture ;
* Lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale ;
* Santé et services sociaux ;
* Transports ;
* Travail, formation et développement de la main-d’œuvre ;
* Etc.

# Valeurs de la COPHAN

**La primauté du droit** : la COPHAN s’appuie sur la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte des droits et libertés de la personne du Québec pour valider ses actions et lutter contre l’arbitraire. Elle travaille à faire appliquer l’ensemble des lois, règlements et autres, et à les faire changer si nécessaire.

**Le droit à l’égalité** : pour qu’il y ait égalité, il ne doit pas y avoir de discrimination, et cela nécessite parfois un traitement différencié. La COPHAN s’engage à favoriser l’exercice de ce droit, en utilisant des moyens tels que l’accessibilité universelle, l’accommodement raisonnable, la compensation des coûts supplémentaires liés aux limitations fonctionnelles et le traitement égalitaire.

**Les personnes sont les véritables maîtres d’œuvre de leur vie** : les personnes ayant des limitations fonctionnelles ont le libre choix et la capacité de participer aux décisions qui les concernent et qui concernent la société dans son ensemble. La COPHAN croit en cette valeur essentielle et aux principes qui l’accompagnent, notamment « l’empowerment », le « par et pour » et la solidarité sociale.

# Mise en contexte 2020-2021

Le 13 mars 2020, le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, a déclaré l’état d’urgence sanitaire dans la province en raison de la COVID-19. Cette crise mondiale a chamboulé l’entièreté des habitudes de vie individuelles, mais a également modifié les sociétés et la façon de vivre en communauté. À l’ère de la distanciation physique et de l’isolement, il a été observé une diminution considérable des services dans tous les domaines, un renforcement de la précarité financière des ménages, sans oublier tous les enjeux de santé mentale reliés au confinement et au stress provoqué par le caractère imprévisible de la crise sanitaire. Il va sans dire que cette crise a pour effet d’affecter tout particulièrement les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs proches.

Dès le début de la crise sanitaire, la COPHAN a dû, comme de nombreux organismes communautaires, s’adapter quotidiennement aux nouvelles directives et aux nouveaux enjeux amenés par la COVID-19. Différents projets ont été mis sur pause, reportés ou annulés pour pouvoir gérer les effets de la crise sanitaire et défendre urgemment les droits des personnes que nous représentons, et ce, dans tous les dossiers. La COVID-19 a affecté le milieu de la santé et des services sociaux, de l’éducation, de l’emploi, du transport, de l’alimentation, de l’aménagement urbain et plus encore! De manière générale, nous avons remarqué que les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs proches ont été oubliées pendant la crise sanitaire et durant le déconfinement.

En tant qu’organisme de défense collective de droits, la COPHAN a dû exercer un travail de consultation par l’entremise de diverses rencontres avec ses membres, assurer la représentation auprès des instances concernées et assurer de multiples suivis. De semaine en semaine, le travail était à recommencer en raison des changements rapides reliés à l’évolution de la situation, une réévaluation constante des priorités et des actions.

La COPHAN désire être proactive dans ses démarches dans les différents dossiers. Pour la suite, il va de soi que l’après-crise est appréhendée avec un certain niveau d’anxiété. Nous voulons faire preuve de résilience dans un cas probable de seconde vague.

En plus, de cette crise, la COPHAN traverse une situation particulière où elle doit réviser ses façons de faire, mettre en place une équipe de travail compétente, stable et motivée et établir une vie associative plus saine. C’est encore une fois ensemble que nous y arriverons et n’ont pas dans la division.

Malgré le contexte particulier, la COPHAN poursuivra son mandat de défendre les droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs proches dans le respect des valeurs qui l’animent et dans l’optique du « Rien sur nous, sans nous ! ».

# actions spécifiques

## Pandémie COVID-19

Faire de la défense des droits dans un contexte de pandémie est un défi de taille et certains objectifs doivent continuer de guider les actions pour la prochaine année :

* Agir dans tous les domaines qui ont une incidence sur les conditions de vie et la participation sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs proches dans un contexte de pandémie ;
* Consulter les membres sur les enjeux liés à la pandémie, notamment par le comité cellule de crise ;
* Intervenir auprès des gouvernements provincial et fédéral, afin que les communications relatives à la pandémie soient accessibles aux personnes ayant des limitations fonctionnelles ;
* Interpeller les autorités ministérielles et gouvernementales sur les enjeux liés à la pandémie concernant les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs proches ;
* S’assurer que les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs proches soient en mesure de recevoir les services généraux, spécifiques et spécialisés pour répondre à leurs besoins durant la crise sanitaire ;
* Participer aux rencontres spécifiques à la COVID-19 avec les différentes instances gouvernementales et nos partenaires : MSSS, OPHQ, MEES, MTQ, RQ-ACA, etc.
* Dans le cadre du déconfinement, s’assurer que les mesures sanitaires mises en place favorise aussi le déconfinement des personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs proches ;
* S’assurer d’une prise en compte des coûts supplémentaires liés à la crise sanitaire dans le financement des organismes communautaires ;
* Réaliser un post mortem de nos actions dans la première phase de la crise et réorienter nos façons de faire.

## Affaires internes

* Finaliser la révision du nouveau règlement général, des codes d’éthique et de déontologie ainsi que la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuelle ;
* Assurer une saine gestion de l’organisme et un fonctionnement optimal de ses instances démocratiques ;
* Bâtir une équipe de travail compétente, stable et motivée ;
* Fournir à l’équipe de travail de la COPHAN les moyens nécessaires à l’acquisition de connaissances ;
* Diversifier le financement de la COPHAN, notamment par la mise en place de projets.

## Vie associative

* Mettre en œuvre la planification stratégique en mettant l’accent sur la vie associative et en portant une attention particulière aux régions ;
* Sur la base des données recueillies avec le Projet 2020, créer une plateforme de revendications actualisées et un outil de transmission du savoir ;
* Informer les membres sur les actions de la COPHAN en publiant régulièrement les bulletins d’information ;
* Assurer une vigie constante et partager assidument toute l’information sur les mesures, décrets et autres décisions gouvernementales ainsi que les nouvelles, actions et échanges avec nos partenaires ;
* Consulter les membres sur les enjeux concernant les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs proches et mettre en place différents comités pour approfondir ces enjeux et certains dossiers ;
* Revoir ses modalités de vie associative, notamment par la mise en place d’un comité de réflexion avec les membres.

## Visibilité et représentations externes

* Rétablir le positionnement de la COPHAN comme interlocuteur incontournable ;
* Réviser les modes de représentation de la COPHAN ;
* Développer des liens avec les représentants ministériels, les parlementaires des différents partis politiques, nos partenaires et le secteur privé ;
* Profiter du changement de direction à l’OPHQ pour provoquer un changement dans nos relations ;
* Créer une table transpartisane avec les députés de l’Assemblée nationale ;
* Développer des canaux de communications avec les ministères dont les politiques ont des répercussions sur nos membres ;

# Priorités 2020-2021

Au moment de présenter ce plan d’action, plus particulièrement les priorités pour l’année 2020-2021, il y a aura déjà six mois d’actions réalisées dans un contexte de pandémie et la menace d’une deuxième vague qui aura une incidence certaine sur les actions à venir.

Pour l’année 2020-2021, en plus d’assurer le suivi des dossiers courants, de poursuivre les actions entreprises, la COPHAN et ses membres devront s’assurer que les actions gouvernementales, tant celles concernant la pandémie que celles relevant de la gestion de l’État, soient respectueuses des droits et des intérêts des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs proches.

Dans ce contexte, la COPHAN et ses membres suivront de près certains dossiers :

## Aspect législatif

* S’investir dans l’évaluation en cours de la Politique *À part entière* et consulter nos membres sur les dossiers en évaluation ;
* S’investir dans les planifications stratégiques des ministères et des organismes publics dont les politiques ont des répercussions sur nos membres ;
	+ - * S’impliquer dans la mise à jour des plans d’action à l’égard des personnes handicapées des ministères dont les politiques ont des répercussions sur nos membres ;
			* Intervenir dans le cadre du processus d’acquisition du gouvernement du Québec ;
			* Être impliquer dans la révision des programmes qui touchent les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs proches.

## Déplacements

* Participer au suivi de la Politique de mobilité durable, notamment par notre participation au comité de suivi de cette Politique pour faire valoir les besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles et les solutions ;
* Se positionner dans le cadre de la révision de la Politique d’admissibilité au transport adapté ;
* Assurer un suivi de la mise en œuvre du projet de Loi 17, notamment par notre participation à la Table de concertation sur l’industrie du transport rémunéré des personnes ;
* Suivre les enjeux de transport au niveau fédéral via le comité consultatif sur l’accessibilité de l’OTC, les travaux de l’OTC, le comité consultatif de Via Rail, les travaux de Normes Canada et notre participation au CCD ;
* Se positionner auprès du MTQ pour une intégration dans le Code de sécurité routière des aides à la mobilité motorisées ;
* Maintenir le contact avec les villes et municipalités et mettre à jour de façon constante les services disponibles en transport collectif ;
* Se positionner auprès des divers partenaires (MTQ, MAMH, UMQ, etc.) concernant les nouveaux aménagements urbains liés à la pandémie;
* Intervenir auprès de la CNESST et de l’INSPQ dans les aménagements COVID-19 ;
* Répondre à l’invitation du MTQ concernant l’élaboration de son prochain plan d’action à l’égard des personnes handicapées.

## Éducation

* Dans le cadre du confinement en mars 2020 et du déconfinement en mai 2020, intervenir auprès du MEES afin que les mesures mises en place soient accessibles aux EHDAA ;
* Suivre de près les mesures annoncées pour la rentrée scolaire afin de soutenir les élèves en difficulté et EHDAA et, au besoin, réagir à la situation ;
* Évaluer les impacts du nouveau modèle de financement des services aux élèves HDAA mis en place en 2018 ;
* Demeurer vigilant quant aux impacts de la mise en place du nouveau modèle de gouvernance, notamment la création des centres de services scolaires dans un contexte de pandémie ;
* S’assurer du maintien et du développement de l’expertise des services suprarégionaux ;
* Participer aux consultations sur l’analyse et la révision de la TÉVA.

## Emploi et soutien du revenu

* Dans le cadre de la pandémie, intervenir auprès du MTESS afin que des mesures particulières soient prises pour protéger les personnes en emploi à risque de contracter ou d’avoir des complications sévères à la COVID-19 ;
* Dans le cadre de la pandémie, interpeller le MTESS afin que certains assouplissements soient possibles pour les personnes admises aux programmes d’aide ou de solidarité sociale ;

* Assurer une vigilance sur l’impact de la pandémie sur l’emploi des personnes ayant des limitations fonctionnelles ;
* Relancer les travaux du comité de travail de la COPHAN sur la Stratégie nationale pour l’intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées ;
* Intervenir auprès du Ministre du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale afin de bonifier les actions prévues à la Stratégie et participer à une instance de suivi de cette dernière ;
* S’assurer du maintien des orientations et de la poursuite des travaux sur l’implantation et la mise en œuvre du Programme de revenu de base ;
* Voir à la mise en place des recommandations inclut au rapport du comité de travail pour la mise en œuvre et l’assouplissement du Programme de revenu de base ;
* Intervenir auprès des autorités ministérielles et gouvernementales ainsi que des parlementaires afin que les surcoûts des personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs proches liés à la pandémie soient compensés ;
* Faire connaitre davantage certains programmes et régimes (ex : crédit d’impôt pour personne handicapée, REÉI, etc.) :

## Réforme de la Curatelle publique

* Participer au comité de suivi de la mise en œuvre de la *Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes* ;
* Profiter de nos liens avec le Curateur public pour un échange sur son plan d’action à l’égard des personnes handicapées.

## Santé et services sociaux

* Participer activement au comité consultatif du MSSS ;
* Participer à l’élaboration du plan d’action à l’égard des personnes handicapées du MSSS ;
* S’impliquer dans la mise en œuvre de la gamme de services offerts aux personnes handicapées et assurer un suivi ;
* S’impliquer dans la révision du plan d’accès aux services pour les personnes ayant une déficience.

## Soutien à domicile et soutien aux familles

* Intervenir auprès du MSSS pour que le personnel embauché de gré à gré dans le cadre de la mesure Chèque emploi-service obtienne une augmentation salariale dans le cadre de la pandémie et ait accès aux équipements de protection ;
* Dresser un portrait de la situation des services de soutien à domicile au Québec ;
* Exiger la mise en place d’un comité de travail ad hoc avec le MSSS sur la modalité Chèque emploi-service ;
* S’assurer de la reconnaissance des travailleurs de la modalité Chèque emploi-service dans les travaux sur le Décret des aides à domicile ;
* Voir au rehaussement des plafonds d’heures de services en soutien à domicile et du plafond financier en soutien aux familles ;
* Participer aux travaux du MSSS sur l’élaboration des nouveaux cadres de référence en soutien à domicile et en soutien aux familles;
* Réagir au projet de loi 56 *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives* ;
* Participer aux travaux de la Politique d’hébergement de longue durée.

#

## Partenaires

* Renforcer nos liens avec l’OPHQ dans le cadre de la pandémie, notamment par le partage de nos prises de position, les rencontres multilatérales et bilatérales ;
* Renforcer nos liens avec nos partenaires du milieu communautaire (AQIS, AQRIPH, FQA, COSME) sur les enjeux communs ;
* Maintenir notre participation au RQ-ACA ;
* Participer aux rencontres du CCD concernant notamment, les dossiers de l’OTC, de l’aide médicale à mourir, de la Loi sur l’accessibilité et de Normes d’accessibilité Canada ;
* Participer au Comité consultatif de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

# ANNEXE : Thèmes des mémoires et revendications de la COPHAN de ces dernières années

## Éducation

* + - * Mémoire sur le projet de loi 40 – Loi modifiant la LIP relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires.
			* Mémoire sur la politique de réussite éducative : la COPHAN et l’AQIS avaient élaboré un mémoire conjoint afin de recentrer le débat autour des priorités concernant les élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage. Nous avions réaffirmé que l’inclusion éducative doit nécessairement être au cœur de cette future politique.
			* Avis sur la révision du modèle d’allocation des ressources aux CÉGEPS : la COPHAN a réaffirmé les principes de base qui devraient être au cœur de cette révision et a formulé des remarques spécifiques concernant l’allocation intitulée « Accessibilité au collégial des étudiants en situation de handicap ».
			* Commentaires sur le nouveau modèle de financement lié aux élèves déclarés handicapés ou ayant des troubles graves du comportement : la COPHAN a précisé que ce nouveau modèle est basé sur une approche plus inclusive et constitue un début de réponse. Toutefois, la restructuration actuelle du financement ne répond pas aux problèmes de base, à savoir une révision des codes de difficulté pour mieux répondre aux besoins des élèves ayant des limitations fonctionnelles.

## Emploi et soutien du revenu

* + - * Mémoire dans le cadre de la consultation Solidarité et inclusion sociale : ce mémoire soulève plusieurs enjeux relatifs à l’emploi (CIT, travail à temps partiel, sensibilisation des milieux d’emploi), à l’éducation et à la formation (TEVA, stages et emplois d’été adaptés ou accessibles, programmes jeunesse) et au soutien du revenu (programme de solidarité sociale, RRQ).
			* Avis sur le Régime des rentes du Québec :la COPHAN souligne plusieurs iniquités dans le régime actuel, notamment en ce qui concerne l’accès à la rente d’invalidité et les pénalités appliquées sur la rente de retraite pour les personnes ayant bénéficié d’une rente d’invalidité.
			* Projet de loi 173 – *Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l’emploi*, nos commentaires s’en tiennent aux quelques modifications proposées et aux bonifications que le projet de règlement doit comporter.

## Environnement bâti et aménagements publics

* + - * Avis portant sur le projet de modification du Code de construction du Québec : la COPHAN a exposé nos recommandations en ce qui a trait aux exigences d’adaptabilité des logements ainsi qu’à la modification apportée aux catégories d’établissements.
			* Avis portant sur le projet de loi 492 - *Loi modifiant le Code civil afin de protéger les droits des locataires aînés* : la COPHAN avait alors mis de l’avant un droit au logement qui soit équitable pour les groupes sociaux et les personnes vulnérables.
			* Commentaires sur les projets de règlement sur l’accessibilité minimale et l’adaptabilité des nouveaux logements : l’instauration proposée de normes en matière d’accessibilité des nouveaux logements qui seront construits dans des bâtiments de plus de deux étages et comportant plus de huit unités.
			* Mémoire concernant le projet de loi 155 – *Loi modifiant le domaine municipal et la SHQ* : ce projet de loi confère à la Société d’habitation du Québec la responsabilité de l’accessibilité des établissements. La COPHAN a fait une proposition de modification de la fiscalité municipale afin que le rôle d’évaluation tienne compte de l’accessibilité d’un bâtiment.

## Mobilité

* + - * Avis sur la phase II du Règlement de l’OTC sur le transport accessible aux personnes handicapées.
			* Mémoire sur le projet de loi 17 - Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile.
			* Commentaires sur les enjeux spécifiques liés au transport des personnes- L’environnement social : Partie intégrante de la Politique de mobilité durable.
			* Avis sur l’initiative de modernisation de la réglementation de l’Office des transports du Canada : assurer un meilleur accès aux transports sous compétence fédérale aux personnes ayant des limitations fonctionnelles.
			* Mémoire dans le cadre de la consultation sur la sécurité routière : plusieurs sujets reliés à la sécurité des déplacements des personnes ayant des limitations fonctionnelles sont abordés, notamment : les carrefours giratoires, les rues partagées, les feux sonores, le statut des utilisateurs d’AMM, l’apprentissage à la mobilité et la cohabitation de l’ensemble des usagers de la route.
			* Mémoire concernant le projet de loi 165 - *Loi modifiant le Code de la sécurité routière* : la COPHAN a réagi sur les dispositions législatives concernant l’instauration du principe de prudence, les rues partagées et les vélorues, les véhicules électriques et hybrides, les carrefours giratoires ainsi que l’augmentation du montant des amendes pour avoir immobilisé un véhicule routier dans un espace de stationnement réservé à l’usage exclusif des personnes handicapées.
			* Mémoire sur la politique de mobilité durable : la COPHAN précise des principes transversaux à l’ensemble de la politique, à savoir : un réel partenariat de tous les acteurs, l’exercice du droit à la mobilité, une analyse différenciée selon les capacités et la mise en place d’un environnement inclusif.

## Santé et services sociaux

* + - * Mémoire concernant la Politique nationale pour les proches aidants.
			* Avis sur la Politique nationale sur les proches aidants.
			* Avis sur la Politique d’hébergement de longue durée.
			* Avis concernant le document de consultation sur la Politique gouvernementale de prévention en santé : la COPHAN a souligné l’importance d’assurer l’accès aux services généraux de santé aux personnes ayant des limitations fonctionnelles.
			* Mémoire concernant le panier de services assurés en santé et services sociaux : la COPHAN a réaffirmé les principes d’accessibilité, d’universalité, d’intégralité et de gratuité des services promus par la Loi canadienne sur la santé.
			* Mémoire concernant le projet de loi 115 - Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité : la COPHAN a encore une fois invité tous les ministères et organismes concernés à travailler de concert à l’élaboration d’un tel document.

## Varia

* + - * Mémoire sur le Plan d’action gouvernemental en matière d’action communautaire (PAGAC).
			* Mémoire sur le projet de loi 18 – Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes.
			* Commentaires sur le Règlement sur les restrictions applicables aux promoteurs du CIPH.
			* Mémoire déposé à la Commission de l’aménagement concernant l’accès aux services financiers de proximité en région. Les institutions financières réduisent l’accès à leurs services financiers de proximité et se tournent vers les nouvelles technologies, certaines institutions financières offrant même des services uniquement à distance. Cette situation est préoccupante pour les personnes ayant des limitations et leurs proches.
			* Mémoire sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable révisé 2015-2020 : la COPHAN a souligné l’importance d’une plus grande prise en compte des besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans la réflexion entourant le développement durable au Québec. Nous avons également proposé l’ajout de la notion de socioresponsabilité, qui était absente du projet.
			* Avis concernant le projet de loi 56 - *Loi sur la transparence en matière de lobbyisme* : la COPHAN avait mis de l’avant que les OSBL ne sont pas des lobbys et qu’assujettir tous les OSBL à la Loi sur le lobbyisme mettrait en péril la survie de nos membres et la réalisation de nos missions. De plus, nos organismes membres répondent déjà à l’objectif de transparence visé par la Loi.
			* Mémoire concernant le projet de loi 176 - *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail* : la COPHAN a indiqué les impacts qu’auront les modifications apportées par le projet de loi pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille.
			* Mémoire pour un Canada accessible : la COPHAN a mis de l’avant que la publication d’une telle loi doit d’être entreprise afin de permettre l’inclusion sociale des personnes que nous représentons et de garantir concrètement leurs droits.